

## PREDICA COATTIVA

par Jean PRIOL. Intervention CNRS / Gallia Judaica, Montpellier, juin 2004

Bien vite, cependant, en Gaule, cette prière allait faire place à des sermons imposés par des évêques. Ainsi, Grégoire de Tours reproche à Cautin, évêque de Clermont en 551, de ne pas avoir fait de prédications aux juifs, alors qu'il avait d'excellentes relations avec ces derniers, au point de leur acheter leurs



Tableau de Jérôme Hess, 1829, représentant une prédication obligatoire à Rome<sup>1</sup>

La conversion des juifs à laquelle l'Église Catholique s'est consacrée pendant des siècles n'obéit pas à un impératif théologique précis. La théologie affirme la conservation du « reste d'Israël », à titre de témoin de la vérité de l'Église qui rassemble toute l'humanité. L'emploi de la force dans les entreprises de conversion se justifie par l'idée qui veut que lorsque l'on détient « la » vérité, on veut à tout prix la faire partager aux autres, même s'il faut pour cela les bousculer un peu. Grégoire le Grand, s'il s'est indigné de voir des juifs baptisés de force, a quand même conseillé de leur prêcher la bonne parole et, pour que cela se fasse, les prédicateurs ont du convoquer leur auditoire, nous ne pensons pas que les juifs s'y précipitèrent en foule.

Les traces écrites de prédications faites aux juifs remontent au tout début du christianisme. Les récits des Évangiles et les Actes des Apôtres mentionnent les prêches de Jésus dans les synagogues, et de ses disciples dans les communautés de la Diaspora. Après les temps apostoliques, chez les Pères de l'Église, on ne trouve qu'une littérature apologétique qui comporte un genre nouveau : les nombreux « *Adversus Iudaeos* » qui, s'ils sont des sermons, sont adressés aux chrétiens des origines qui sont trop familiers avec les juifs, au point de fréquenter les synagogues. Augustin et Jean Chrysostome, entre autres, écriront de tels sermons. Plus tard, les chrétiens se contenteront pendant quelque temps de prier pour que les juifs se convertissent.

marchandises à n'importe quel prix.<sup>2</sup> Avit de Clermont, son successeur, cité lui aussi par Grégoire de Tours dans son *Historia Francorum* fit à plusieurs reprises, à la veille de Pâques 576, des sermons aux juifs de sa ville, les exhortant à la conversion. Il semble que cela n'eut pas l'effet escompté : ce n'est pas d'un voile qu'ils couvrirent leur cœur, mais d'un mur, raconte Grégoire. Il reste qu'il y eut un converti qui se rendait à l'église, le jour de l'Ascension, vêtu de blanc, pour y recevoir le baptême. Chemin faisant ses coreligionnaires lui jetèrent sur la tête une huile fétide, à l'instigation du diable. La populace chrétienne, le même jour fit irruption dans la synagogue, et la détruisit jusqu'à dans ses fondements, à tel point dit notre auteur qu'il n'en resta qu'un champ plat. Avit convoqua tous les juifs à écouter un sermon où il leur ordonnait de se convertir ou de quitter la ville. Cinq cents se convertirent dit le chroniqueur, et les autres se rendirent à Marseille<sup>3</sup>. Et là, ils se retrouvèrent aussi forcés à la conversion, comme il était d'usage dans cette ville. D'autres évêques des Gaules firent aussi entendre des sermons aux juifs : Ferréol d'Uzès († 581) et Sulpice de Bourges (624-646) qui ne donnaient d'alternative que le baptême ou le départ.<sup>4</sup>

En 591 le pape Grégoire le Grand (540-604) écrit à Virgile, évêque d'Arles, et à Théodore, évêque de Marseille. Des juifs qui commercent du côté de Marseille se sont plaints à lui de ce que nombre d'entre eux ont été conduits par la force sur les fonts baptismaux. Le pape s'insurge contre cette méthode

qui risque de provoquer l'apostasie de ces nouveaux chrétiens qui n'ont pas reçu l'enseignement de la foi, aussi demande-t-il aux évêques de faire à ces gens de fréquentes prédications, afin que voyant la douceur de leur enseignant, ils soient

conduits à embrasser une nouvelle vie.<sup>5</sup> Il n'oblige pas en disant cela les juifs d'assister à ces prédications, et ne suit pas certaines politiques contemporaines qui ne donnaient parfois qu'une alternative aux juifs, à savoir se convertir ou mourir et, plus tard, se convertir ou être bannis des villes qu'ils habitaient, avec à la clé la saisie de tous leurs biens. Le pape, dans ses lettres, rappelle souvent que les juifs doivent être amenés à la conversion par la douceur et non par la force.

Agobard, évêque de Lyon au milieu du IX<sup>e</sup> siècle, dans sa lettre à Louis le Pieux, *Epistola episcopi ad imperatorem de baptizatis Hebræis*, se félicite de la conversion des enfants et des adolescents juifs au christianisme : « parce que tous les sabbats la parole du Seigneur fut prêchée dans la synagogue par nos frères et prêtres. » Cet écrit, cité dans une collection anonyme de Florus de Lyon<sup>6</sup>, secrétaire d'Agobard, nous indique que les sermons se faisaient tous les samedis à Lyon, et qu'il avaient un certain succès. Les sermons avaient donc fini par être obligatoires et se faisaient dans les synagogues le jour de Sabbat. Le successeur d'Agobard, Amolon, se plaindra lui de ce que les chrétiens préférèrent aller à la synagogue écouter le sermon des rabbins que d'entendre ceux des prêtres.<sup>7</sup>

Empereurs et rois prirent des mesures pour forcer les juifs au baptême. Sisebut en Espagne, l'empereur Hilarius, le roi Dagobert proposèrent tous le baptême ou l'expulsion. Quelques siècles plus tard, en France et en Espagne les souverains introduiront la prédication forcée. Saint Louis, vers 1242, dans le même temps où il imposait le port de la rouelle et procédait au brûlement du Talmud, prescrivait de faire entendre des sermons de conversion aux juifs de son royaume<sup>8</sup>. En Espagne, Jacques 1<sup>er</sup> d'Aragon, en 1243, ordonne lui aussi que l'on prêche aux juifs. Le 26 août 1263, après la Disputation de Barcelone, il prêchera lui-même un sermon de conversion dans la synagogue et écrira une lettre où il ordonne : « d'obliger par la force si besoin, les juifs et les sarrasins, enfants et vieillards, hommes et femmes » à assister aux sermons des prêcheurs, sermons qui entraînerent des rixes entre juifs et chrétiens et força le roi à intervenir pour ramener la paix<sup>9</sup>.

L'Église Catholique va officialiser cette pratique en 1278. Le pape Nicolas III dans sa bulle *Vineam Soreth* du 4 août adressée au Père Provincial des Dominicains de Lombardie, ordonne :

« En convoquant ces juifs dans les terres et les lieux où ils demeurent, autant qu'il faudra et à ta discrétion, tu t'efforceras par des prédications, des avertissements, des conseils, de les instruire des doctrines évangéliques, du mieux que tu pourras, afin qu'ils fuient les nuées des ténèbres et entrent dans la lumière et qu'ainsi ils renaissent dans la lumière de la face du Christ dans le baptême et que le chœur des anges se réjouisse.<sup>10</sup> »

C'est ainsi que commence une pratique qui va durer jusqu'en 1848, lorsque le pape Pie IX supprima cette mesure qui tint six cent ans. Il ne semble pas que les juifs aient été astreints à plus d'un sermon par an dans les états du pape. Il reste peu de traces de ces mesures dans les documents que nous avons pu

consulter. En 1454, les statuts protecteurs du roi René d'Anjou, comte de Provence, reconnaissent aux juifs le droit d'exercer la médecine et tous les commerces, de remplir les offices de clavaire et de receveur des péages ; ordonnaient de les laisser libres sans les molester, d'entretenir toutes relations d'affaires avec les chrétiens, les dispensaient des prêches en même temps qu'ils assuraient la paix dans leurs synagogues et leurs cimetières. Le roi recommandait enfin tout particulièrement à ses officiers de surveiller les prédications qui pourraient soulever des émeutes contre les juifs<sup>11</sup>. Les sources juives également sont rares, en 1478, un texte hébreu, publié par A. Neubauer dit en substance : « En cette année, on accusa les juifs d'Arles du meurtre des enfants et d'usure, mais le roi Renier et le gouverneur de la ville intervinrent en notre faveur, et les accusations furent trouvées fausses. En cette même année, les Frères Mineurs firent contre nous des prédications auxquelles nous fûmes forcés d'assister.<sup>12</sup> »

Le dernier pape d'Avignon, l'antipape Benoît XIII, Pedro de Luna, adresse en 1415 une bulle au roi Ferdinand d'Aragon, dans laquelle il ordonne de faire aux juifs trois sermons par an. Il en précise les dates : le premier dimanche de l'Avent, le lundi de Pâques, et le dimanche où l'on chante l'évangile qui dit : « Comme Jésus approchait de Jérusalem, voyant la ville, il pleura sur elle.<sup>13</sup> » Il écrit que ces sermons devront être suivis par tous les juifs de plus de douze ans de l'un et l'autre sexe. Il définit lui-même le sujet de ces trois sermons :

« Le sujet du premier sermon consistera à démontrer l'avènement, si longtemps désiré, du véritable Messie, Jésus-Christ, notre sauveur, et, par des textes que les Juifs ne peuvent pas discuter, de montrer que le messie dont ils espèrent la venue, est déjà venu, en fait, depuis longtemps. Celui à qui il incombera la charge de ce premier sermon pourra facilement rassembler ses arguments à partir du procès instruit dans notre Curie contre les Juifs. Voici le sujet du second sermon : les hérésies et les diverses erreurs dans lesquelles sont tombés les Juifs à cause de leur aveuglement, quand ils ont refusé de reconnaître et de voir, avec les yeux de leur intelligence le Christ Seigneur en son incarnation. Pour le faire savoir aux Juifs, on leur répètera complètement à ce sujet les impostures ridicules, les erreurs condamnées, les mensonges et les hérésies exécrables contenues dans le Talmud des Juifs rédigé par ces auteurs funestes et impies que, pourtant, les Juifs, eux, estiment comme des hommes de très grande autorité et de très grande prudence ; là encore, on pourra facilement le conclure et le faire paraître à partir du procès dont il a été question plus haut. Celui, enfin, qui prononcera le troisième sermon surtout à rappeler ouvertement aux Juifs la destruction du Temple et de la Ville de Jérusalem, leur éternelle captivité, prédites par le Christ en accord avec les saints Prophètes.<sup>14</sup> »

Les prédications avaient cours dans les états du pape ; Sixte de Sienna, juif converti et son confrère Filippo Moro, lui aussi converti, tentèrent de convertir les juifs vers 1559-1560.

Des prédications faites en Espagne, nous n'avons pas trouvé de témoignages, en revanche, de celles qui se faisaient à Rome, particulièrement le jour de la Trinité, il nous reste le témoignage de Montaigne, en voyage à Rome en 1580 :

## L'ECHO des CARRIERES n° 43

« Entr'autres plesirs que Rome me fournissoit en caresme, c'étoient les sermons. Il y avoit d'excellans precheurs, come ce rabi renié qui preche les Juifs le samedi après disner, en la Trinité. Il y a tousjours soixante Juifs qui sont tenus de s'y trouver. Cestui estoit un fort fameux docteur parmi eus ; et par leurs argumans, mesme leurs rabis, et le texte de la Bible combat leur créance. En ceste science et des langues qui servant à cela, il est admirable.<sup>15</sup> »

Ce sermon était probablement prêché par Andrea del Monte qui est connu pour avoir eu des paroles tellement violentes pendant ses sermons que les juifs s'en plainquirent à la Curie Romaine<sup>16</sup>. Un autre juif apostat, Vitale de Medici (Yehiel de Pesaro) prêche en 1583 dans l'Église de Sainte Croix à Florence.<sup>17</sup>

En 1577, le pape Grégoire XIII crée le Collège des Néophytes, institution destinée à former des prédicateurs hébraïsants et arabisants. Les deux tiers de ces élèves seront des juifs convertis<sup>18</sup>. Cela afin de rétablir la prédication aux juifs qui n'était pas régulièrement suivie dans les états pontificaux.

Le 19 janvier 1581 le cardinal Santori, de l'Inquisition, note dans son journal, au sujet de son audience par le pape :

« A propos de la prédication aux Juifs : on ne les abandonne pas ; qu'on les fasse suivre par quelques frères (moines) ; faire voir, montrer à Sa Sainteté quelque bulle sur le sermon que l'on doit faire aux Juifs, sur tous les points ; et il faudra faire une Bulle qui prescrive que partout où il y a des Juifs, on y prêche ; que l'on y consente.<sup>19</sup> »

Il recommanda une nouvelle fois les prédications pour les juifs le 1<sup>er</sup> Juin 1581. Il y avait donc derrière cette mesure les cardinaux inquisiteurs Madruzzo, Santori, Deza, Facchinetti, Castagna, Bernieri et Sanarno<sup>20</sup>.

La bulle demandée par l'Inquisition, *Sancta Mater Ecclesia*, sera publiée le 1<sup>er</sup> septembre 1584, adressée à tous les cardinaux, archevêques, évêques des lieux où vivent des communautés juives. Grégoire XIII ordonne que les juifs devront assister à des sermons, à partir de l'âge de douze ans et que le tiers au moins d'entre eux devra être présent sous peine d'interdiction de commerce avec les chrétiens ou d'amende ou de prison, suivant l'infraction. Il décrit aussi la matière des sermons :

« Dans ces sermons ou dans ces lectures on doit leur exposer l'Écriture Sainte de l'Ancien Testament, c'est à dire de Moïse et des prophètes, celles surtout qui sont lues ou ont été lues le sabbat, dans leurs synagogues, selon les interprétations des saints Pères et selon le véritable sens de l'Église Catholique ; on devra traiter aussi de la vérité de la foi chrétienne, du réel Avènement et de l'Incarnation du Fils de Dieu, de sa naissance, de sa vie, de ses miracles, de sa Passion, de sa mort, de son ensevelissement, de sa descente aux Enfers, de sa résurrection, de son ascension au Ciel, de son Évangile prêché par ses apôtres et d'autres saints dans le monde entier, confirmé par des actes de vertu innombrables et remarquables, par l'éclat de miracles célèbres ; on traitera aussi du règne de Dieu, vrai et spirituel, de l'éradication du culte impie des idoles, de

*l'appel des païens, de l'éternelle désolation de Jérusalem et de la terre de ces mêmes juifs, de leur dispersion partout sur la terre, de leur captivité ; (on traitera aussi) des autres doctrines de sujet semblable, des articles de la Loi, des Prophètes, de la longue et vaine attente de la venue du Messie de la part des juifs, et de leur attente de son règne matériel (charnel), et de leur vain espoir, souvent et même chaque jour déçu, du retour sur la Terre Promise, de restauration d'un troisième Temple, et enfin de leurs différentes erreurs et hérésies, dans lesquelles ils sont malheureusement plongés depuis qu'ils ont refusé de reconnaître le Christ Seigneur venant dans la chair, de la fausse interprétation des Saintes Écritures transmises par leurs rabbins, ces Saintes Écritures dont ils ont corrompu la lettre et le sens par leurs fables, leurs mensonges, leurs diverses tromperies et manières de faire ; ces Saintes Écritures ils en ont détourné le sens et jusqu'à maintenant ils ne cessent pas d'en détourner le sens et de les corrompre ; on traitera donc de tout autre sujet pouvant les conduire à corriger leurs erreurs et à se convertir à la foi orthodoxe.<sup>21</sup> »*

Du Collège des Néophytes vont sortir une lignée de prédicateurs dont parleront Bartolucci, abbé de l'Abbaye cistercienne de Saint Sébastien des Catacombes et son élève Imbonati, tous deux rédacteurs, de la *Bibliotheca Magna Rabbinica* pour le maître, et d'une *Bibliotheca Latino-Hebraica* pour l'élève<sup>22</sup>. Dans leurs écrits tous deux citent les prédicateurs Grégoire Boncompagni (Gregorio de Scharintiis), et Grégoire Compagni. Sur Grégoire Boncompagni, Bartolucci ajoute que ce dominicain du Collège des Pénitents de Sainte Marie Majeure qui exerça son talent à Rome pendant trente sept ans, laissa des *conciones ad Hebraeos* et que l'on disait de lui : « Le lion rugit ! Qui n'a pas peur ? » Grégoire Compagni, dominicain, mort en 1688, laissa lui aussi des *Conciones ad Hebraeos*. Furent également prédicateurs, Petrus Plantamonius qui vivait au Collège de St André de Valle, Giovanni Maria Vincenti qui fit paraître en 1659 une collection de cent sermons sous le titre de *Il Messia venuto*, dont les titres sont donnés dans la *Bibliotheca Latino Hebraica* d'Imbonati. L'ouvrage fut mis à l'Index le 18 juin 1680.<sup>23</sup> Ces prédications amenèrent aussi quelques conversions, notamment celles de Salomon et Lazare Corcos père et fils. Ils reçurent le nom de famille de Buoncompagni, que portait Grégoire XIII. Le père reçut le prénom du Pape, Hugo, et le fils celui de Grégoire. Ils reçurent également les titres de Chevaliers Romains.<sup>24</sup>

Par Bartolucci nous avons quelques consignes pour le déroulement de la prédication ; ainsi, avant de commencer son homélie, le prédicateur devait-il « s'agenouiller, se signer du signe de la croix et prier à voix basse, afin que les juifs n'entendent pas les noms de Jésus et de Marie et ne blasphèment pas avant d'entendre les paroles du salut<sup>25</sup>. » De même il était d'usage, en cas de perturbation du prêche, de punir les contrevenants d'un léger coup de bâton, et de vérifier s'ils n'avaient pas les oreilles bouchées.<sup>26</sup> Nous avons noté également qu'en 1872, le marquis de Lainiel écrivait dans son ouvrage *Avignon, le Comtat et la Principauté d'Orange* que souvent les juifs se bouchaient les oreilles avec de la cire et mâchaient des châtaignes pour passer le temps.<sup>27</sup>

Dans Bartolucci également nous avons noté la justification de la présence de chrétiens aux prédications obligatoires,

détaillée en onze articles. S'appuyant sur la parole de Jésus dans Matthieu 28, 19 « Enseignez toutes les nations », et dans Jean, 18, 20 « J'ai toujours enseigné dans la synagogue et dans le temple, où tous les Juifs s'assemblent, et je n'ai rien dit en secret », Bartolucci préconise la présence de chrétiens aux prédications qui doivent à son sens être publiques.<sup>28</sup>

A Venise les autorités de la République interdirent l'introduction de la prédication obligatoire. A Padoue et dans les environs elles furent autorisées, à Mantoue, la mesure fut abolie en 1699<sup>29</sup>. Dans l'Empire germanique, en 1630, Ferdinand II ordonne que tous les juifs de l'empire écoutent chaque samedi un prédicateur jésuite « sans parler, ni dormir », dans leurs synagogues. Au cours de l'invasion saxonne les prédications furent interrompues, mais en 1636, par un nouveau décret impérial, qui stipule que les juifs sont tenus d'écouter les prédicateurs qui pêcheront en hébreu dans leurs synagogues, la mesure est reconduite.<sup>30</sup>

Dans les États Pontificaux, il n'y eut pas de rupture, en Italie comme dans le Comtat Venaissin, les juifs durent entendre les prédicateurs jusqu'à la révolution française, pour les comtadins, et jusqu'en 1848, pour les romains. Pie IX, au début de son pontificat, dans un libéralisme éphémère, abolira le ghetto, la maison des catéchumènes, et les sermons de conversion.<sup>31</sup>

Dans le Comtat Venaissin, en Avignon, la prédication eut des fluctuations, mais l'ordinaire voulait qu'il n'y eut qu'un sermon le jour de la fête de la Trinité. Un personnage ressort de l'histoire qui contredit cette assertion, le Père Jean François de Binans, de l'ordre des Minimes. Il fut un contemporain de Gérard Générard, archevêque d'Aix en Provence entre 1592 et 1597, hébraïsant reconnu dont il aurait été le disciple. Il était, d'entre tous les prédicateurs que Monseigneur le Vice-Légat leur envoyait, le mieux venu et entendu. Il prêcha des sermons de conversion tous les samedis pendant quelques années, alors que le Cardinal de Joyeuse était archevêque d'Avignon. Il aurait eu, selon *L'histoire générale de l'Ordre sacré des Minimes*, un impact important, convertissant des familles entières.<sup>32</sup> Cet anglais de naissance, fut opiniâtre dans son apostolat, à tel point que l'archevêque, voyant qu'en plus des « catéchismes » qu'il faisait au juifs le samedi, il prêchait aussi tous les jours de carême, voulut l'alléger d'une de ces charges, ce que refusa le prédicateur. Les Jésuites du Collège prirent la relève en la personne du Père Lorin.<sup>33</sup> Le père Eustace Parisi, minime fut aussi nommé prédicateur pour les juifs qui devaient le payer 42 livres par an.<sup>34</sup> En 1649, une ordonnance est signifiée aux juifs qui les oblige à venir écouter la prédication, mais elle ne concerne que la jour de la fête de la Trinité.<sup>35</sup> Azzo d'Arioste, archevêque d'Avignon, le 8 avril 1675, dans une ordonnance prescrit de faire des sermons aux juifs de la Saint Michel jusqu'à Pâques ; tous les samedi, à deux heures de l'après-midi. Ses successeurs feront de même, Hyacinthe Libelli en 1680 et Alexandre Montecatani en 1687.<sup>36</sup> Montecatani dans son ordonnance préconise de faire des prêches tous les samedis à la réserve du samedi de Pâques et des autres samedis de fête pour les chrétiens. Il ordonne aussi que le rabbin fasse tous les ans un catalogue des tous les juifs de l'un et l'autre sexe. Il fixe la somme à payer au prédicateur, soit douze écus blancs par an, payables tous les 2 janvier. Amendes et peines corporelles figurent aussi dans cette ordonnance pour ceux des juifs qui manqueraient souvent aux prêches. François Marie Rousset, cha-

noine de Notre Dame la Principale fut aussi prédicateur pendant quelques années et laissa un prêche du jour de la Trinité 1709.<sup>37</sup>

Au XVIII<sup>e</sup> siècle il n'y eut pas d'autres sermons que celui de la Trinité, et la mesure tomba en désuétude dans la ville des Papes. Il y eut un sursaut en 1741 ; le Vice-Légat Lercari ressentit la nécessité de faire entendre des sermons aux juifs. Il nomma à cet office le Père Hyacinthe de Lorgues, capucin, éminent hébraïsant, qui prêcha quelques mois. Mais au couvent d'Avignon ses confrères n'apprécièrent pas cette réputation que le Père Hyacinthe se faisait dans ce ministère, et le Provincial nomma le Père lecteur de philosophie au couvent de Carpentras. Dans cette querelle le Légat et le Provincial ne s'entendirent pas, le Provincial accusait le Père Hyacinthe de prendre prétexte de ses nouvelles fonctions pour tenter de se soustraire à l'obéissance due à ses supérieurs. Querelle qui marqua pratiquement la fin de la prédication en Avignon.<sup>38</sup> Un édit parut en 1751 dont l'article 43 relatait les bienfaits de la prédication, mais ne semble pas avoir été suivi. Le dominicain Jean Baptiste Mabil essaya bien dans un édit de 1776 (copie du précédent) de remettre en vigueur les sermons, mais cela n'eut pas d'effet en Avignon, par manque de prédicateurs.<sup>39</sup>

Dans la capitale du Comtat, il n'en fut pas de même, et les juifs de la Carrière furent obligés d'assister aux sermons jusqu'en 1790. Déjà depuis la constitution de Grégoire XIII, des prédicateurs se firent connaître à Carpentras, ainsi l'abbé Denoves, bénéficiaire de Saint Siffrein, l'abbé Jacques Penne, curé de Carpentras, l'abbé Alexis Valoris, curé de Serres, l'abbé Duplessis et le Père Justin de Monteux se succédèrent dans cette tâche. Il y eut même une initiative privée, au XVII<sup>e</sup> siècle, le chanoine Paul d'Andrée de Carpentras qui s'était donné pour mission la conversion des juifs de sa ville. Il n'hésitait pas à paraître à la synagogue les jours de sabbat pour porter la contradiction aux rabbins. Cela lui avait attiré quelques désagréments, les juifs furieux le rencontrant l'auraient couvert d'injures et l'un d'eux l'aurait même giflé.<sup>40</sup>

L'abbé Jacques Penne publia un petit traité publié à Carpentras en 1699, *Ierusalem duper ædificata supra fundamentum prophetarum ipso summo angulari lapide Christo Jesu, seu expositio Veteris Testamenti ad Sinagogam evertendam et ecclesiam ædificandam per adventum Christi Messiae contra iudæos*. Ce traité, incomplet, devait comporter une troisième partie comprenant les prêches qui concernaient leurs fêtes et toutes les lectures qui sont faites à la synagogue les jours de Sabbat.<sup>41</sup> Jacques Penne était chargé de la prédication aux juifs depuis 1686 et était rétribué par les juifs eux-mêmes à concurrence de 45 livres par an. En 1689, il se plaint de ses ouailles de Carpentras qui « pour le lasser, font continuellement un bruit extraordinaire ou en sortant avant le temps ou en se promenant ou en parlant dans la salle du Palais épiscopal et pendant le temps de la conférence, en telle manière qu'on ne peut entendre ce qui se dit pour leurs conversions. » Penne voulait également que ces discussions soient sérieuses et il offre : « d'écouter avec plaisir les rabbins et autres sçavants des Juifs qu'ils voudront proposer quelque difficulté contre ce qui aura été dict, à condition pourtant qu'ils parleront qu'un après l'autre et après que l'un d'eux aura achevé, sans qu'il soit permis à aucun desd. Juifs de l'interrompre<sup>42</sup>. » Dans son traité figure un article dont le titre est : « Conversion d'un rabin » :

« Il ne sera pas peut-être inutile de faire sçavoir que les Juifs de Carpentras, ayant envoyé cher-

cher à Metz en Lorraine un rabbin appelé Alexandre, après l'avoir reçu en triomphe par une espèce d'entrée aussi magnifique qu'ils la peuvent faire dans la captivité où ils sont, dans le mois d'août de l'année 1698. Ils le firent publier par toute la ville comme un homme d'un profond savoir. Je fus le visiter, et l'ayant invité à mes conférences publiques du samedi, je lui remis par écrit le titre du chapitre que je viens de faire imprimer comme une thèse sous laquelle je lui indiquois les passages desquels je me suis servi pour la prouver, afin qu'il se put bien préparer à la dispute.

Quinze jours après il vint accompagné d'une foule extraordinaire des plus considérables des Juifs au lieu accoutumé de mes conférences, où se trouverent aussi plusieurs religieux, et séculiers très sçavants que j'avois invités.

J'expliquai le premier article de mes controverses à peu près de la manière que je viens de la donner, ce rabbin me fit quelques objections de celles que j'ay mis.

Depuis ce temps là il ne voulut plus disputer, il s'en alla malgré les pressantes sollicitations et les offres avantageuses que les Juifs lui faisoient pour le retenir. Trois mois ou environ après son départ, il m'écrivit une lettre que j'ay fait voir à plusieurs catholiques et à plusieurs Juifs et dont voici la teneur :

Monsieur, il est juste de vous faire part des grandes graces que j'ay reçu de Notre Seigneur Jesus-Christ ; estant à Carpentras, je fus si pénétré de la vérité dans la dispute que nous fimes, que depuis ce temps-là je n'ay pensé qu'à me convertir ; Dieu m'a accordé cette grace par le saint baptême que je viens de recevoir dans cette ville de Metz ; je vous prie de lire ma lettre devant tous les Juifs, pour réparer le tort que j'ay fait à la vérité, et parce que les Juifs de ce pays fachez de mon bonheur, publient partout que je me suis fait chrétien par le dépit que j'ay eu des mauvais traitements que m'ont fait les Juifs de Carpentras ; je vous prie de m'envoyer une attestation de la manière obligeante et honorable avec laquelle ils m'ont reçu, entretenu et voulu me retenir chez eux, je vous prie de m'accorder cette grâce et celle de croire que je suis avec respect, Monsieur, votre très humble serviteur Alexandre de Saint Avol. A Metz en Lorraine ce 12 octobre 1698<sup>43</sup>. »

A la suite de Penne ce fut l'abbé Alexis Valoris, curé de Serres et docteur en théologie qui assura cette mission<sup>44</sup>. L'abbé Duplessis lui succéda, et nous savons qu'il était déjà en place en 1735 et qu'il y était encore en 1769 quand il demande que ses honoraires qui étaient de 45 livres par an, comme ceux de ses prédécesseurs, soient portés à 200 livres<sup>45</sup>.

Les actes du Synode diocésain de Carpentras, tenu en 1756, sous la présidence du Cardinal d'Inguibert, contiennent une ordonnance pour la prédication (Cap.I V de Iudæis) :

« Parce qu'un petit nombre d'entre eux se rendent au sermon ou à la conférence, nous voulons que le plus grand nombre d'entre eux divisé en trois parts, lesquelles le premier samedi pour la première, le second pour la deuxième et le troisième pour le reste assiste au sermon. De la sorte, les Juifs assisteront assidûment tout au long de l'année à ce sermon.<sup>46</sup> »

En 1783, Joseph Beni, évêque de Carpentras nommé au poste de prédicateur un capucin, le Père Justin de Monteux, alors maître des novices et vicaire du couvent de Carpentras. Ce prédicateur sera le dernier à officier dans le Comtat. En 1790, la Révolution mettra fin aux prédications obligatoires. En 1791 les Juifs de Carpentras deviendront citoyens français, et quitteront la rue de la Muse qui constituait leur ghetto. De cette dernière prédication restent dix-huit sermons autographes du Père Justin, rassemblés et suivis d'une « Notion du Talmud », conservés à la Bibliothèque Ceccano d'Avignon dans un cahier manuscrit (ms 1525). De l'attitude du Père Justin pendant ces sermons, nous avons les témoignages recueillis au XIX<sup>e</sup> siècle par le docteur Barjavel qui consacra une notice à ce capucin en avril 1859<sup>47</sup>. Le Père Justin était avec ses auditeurs, note Barjavel, d'une certaine bonhomie familière qui n'excluait pas la considération dont ils l'entouraient. On l'a entendu quelquefois couper court aux objections par cette formule tutoyante et tant soit peu brusque : « *as tort, lou vas véiré !* » (tu as tort, tu vas le voir !). Au XIX<sup>e</sup> siècle également, quand Charpenne rédigea son ouvrage *Histoire des réunions temporaires d'Avignon et du Comtat Venaissin à la France*, il put encore recueillir un témoignage oral sur les prédications forcées du Père Justin ; un vieux juif de Carpentras, qui avait vécu du temps que la ville appartenait au pape, à la question que lui posait le félibre Auguste Boudin, petit neveu du père, s'il se souvenait du Père Justin, répondit, en provençal : « *Sé mé n'en souvéné ? lou pagavian , amai touchou nous charavo !*<sup>1</sup> »

### Conclusion :

Nous avons souligné dans notre propos que le pape Pie IX abolit à la fois les ghettos et les prédications obligatoires. Il n'en reste pas moins que les tentatives de conversions continuèrent et furent menées par des juifs convertis. Nous soulignons ici que depuis les origines les juifs convertis furent les pires ennemis de leur peuple, ainsi, dans l'histoire les Disputationes de Barcelone et de Paris furent le fait de juifs convertis mis en face de rabbins érudits. Pour l'Eglise Catholique cela rentrait dans une logique qui ressort de l'enseignement de Paul, pharisien converti, et fondateur du christianisme pour qui la " Parousie ", ou retour de Jésus, verrait la conversion de tout le peuple juif à la nouvelle loi. Tous les moyens furent bons, si Bartolucci base aussi la nécessité de conversion c'est sur une parole évangélique qu'il s'appuie, s'appropriant ainsi une parabole que nous qualifierons volontiers de *aggadah*, celle des invités au banquet, où il est questions de ramener tous les gens par la force à ce banquet.

Récemment encore, au XIX<sup>e</sup> siècle, des juifs convertis se firent un devoir de mettre en place qui une institution, qui un " Postulatum " présenté aux Pères Conciliaires de Vatican 1. Ratisbonne, créant l'institut Notre Dame de Sion, n'avait d'autre but que la conversion des juifs. Hermann, professeur des redoutables jumeaux Lehman, qui proposeront un texte sur la conversion des juifs au Concile Vatican 1, et recevront 510 signatures de pères conciliaires, n'avaient pas d'autre but non plus.

Dans notre étude nous avons été très loin, compulsant ce que l'on appelle le *Magnum Bullarium*, où sont inscrites toutes les décisions prises par les papes. Au-delà de la prédication obligatoire, mesure vexatoire et vile faisant partie de " l'enseignement du mépris ", comme l'appelle à juste titre Jules Isaac, nous avons

retrouvé les traces de création de ghettos, de restrictions commerciales, d'obligation de port de vêtements spécifiques, d'interdiction de fréquenter ou d'employer des chrétiens. Toutes ces mesures imposées rendirent la vie des juifs du pape quasiment misérable. Ainsi le Père Justin intitulerait-il un de ces sermons : " Etat malheureux des juifs modernes ".

Tout à fait récemment, un prêtre de la congrégation St Pie X, sectateur de Monseigneur Lefèvre, a fait la demande à Rome que le pape prenne une décision pour la conversion des juifs, histoire redondante...

<sup>2</sup> Illustration de l'article « Apostasy », *Jewish Encyclopaedia*, Jérusalem, Keter, 1972, t. 3, col. 201-202

<sup>3</sup> Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, dans Migne (éd.), *Patrologie latine* (dorénavant *PL*), Les Ateliers catholiques du Petit Monrouge, 1854, T. 71, col. 278.

<sup>4</sup> Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, *op. cit.*, dans *PL*, T. 71, col. 325-326.

<sup>5</sup> Bernhard Blumenkranz, *Juifs et Chrétiens dans le monde occidental*, Paris, 1960, p. 94.

<sup>6</sup> S. Gregori Papae, « Ad Virgilium et Theodorum Episcopos », dans *Concilia Antiqua Galliae*, Paris, 1629, T. 2, p. 411, et *PL* 77, col. 509-11, *epistola XLVII*. (sur internet : <http://www.gallica.bnf.fr>)

<sup>7</sup> *PL*, T. 119, col. 422, en latin dans le texte : « quia per singula Sabbata a fratibus et sacerdotibus nostris in synagoga verbum Domini 120 prædicatur », *Epistola episcopi ad imperatorem de baptizatis Hebraeis*,

<sup>8</sup> *PL*, T. 116, col. 170.

<sup>9</sup> Jacques Le Goff, *Saint Louis*, Paris, 1996, p. 808.

<sup>10</sup> Gilbert Dahan, *Les Intellectuels chrétiens et les juifs au Moyen âge*, Paris, 1990, p. 221.

<sup>11</sup> *Magnum Bullarium Romanum*, T. I, p. 181. (sur internet : <http://www.gallica.bnf.fr>), en latin dans le texte: « Judaeos eosdem in terris et locis in quibus habitant, generaliter et singulariter convocando semel et pluries, ac totiens repetitis instantijs, quotiens proficere posse putaveris, prout melius fieri poterit, praedicationibus, salutaribus monitis et discretis inductionibus, Evangelicis doctrinis ipsos studeas iuxta datam tibi à Domino gratiam, fugitatis tenebrarum nubibus, ad viam reducere claritatis ».

<sup>12</sup> Danièle Iancu, *tre Juif en Provence au temps du roi René*, Paris, 1998, p.35.

<sup>13</sup> A. Neubauer, *Revue des études juives*, T. X, 1885, p. 19-20, cité par Danièle et Carol Iancu, *Les Juifs du Midi*, Avignon, 1995, p.86.

<sup>14</sup> Luc 19, 41. Il s'agit du 9<sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte dans l'ancienne liturgie romaine.

<sup>15</sup> Bulle de Benoît XIII, dans Giulio Bertolucci, *Bibliotheca Magna Rabbinica* (dorénavant *BMR*), Rome, imprimerie de la Sacrée Congrégation de la Propagation de la Foi, 1675, T. III, p. 740-741. (sur internet : <http://www.gallica.bnf.fr>)

<sup>16</sup> Maurice Rat (éd.) *Montaigne, Journal de voyage en Italie par la Suisse et l'Allemagne en 1580 et 1581*, Bourges, 1955. p. 106.

<sup>17</sup> Cecil Roth, « Sermons to Jews », *Encyclopædia Judaica*, Jérusalem, Keter, 1972, T. 11, col. 1185.

<sup>18</sup> *Idem*.

<sup>19</sup> *Dictionnaire Apologétique de la Foi Catholique*, Paris, 1934, T. 2, col. 1738. Et *Dictionnaire de Théologie Catholique*, Paris 1911, col. 1904.

<sup>20</sup> Louis Pastor, *Histoire des Papes*, Paris, 1938, T. 19, p. 254, en italien dans le texte : « *Del predicare per gli Hebrei : che non si lasci e se facci seguitare da qualche frate. Di far vedere a sua Santtita alcune bolle sopra la predica da farsi agli Giudei per tutto e farsi una bolla che dovunque sono si predichi ; si consenta.* »

<sup>21</sup> *Idem*, p. 244.

<sup>22</sup> *Magnum Bullarium Romanum*, Lyon, 1692, T. II, p. 477, notre traduction du latin.

<sup>23</sup> « - BARTOLOCCI, nom de famille sous lequel est plus connu et plus souvent cité le Père Jules de Sainte Anastasie, cistercien de la congrégation des Feuillants. Né en 1613 à Celanno dans les Abruzzes, il fit sa profession monastique au couvent Sainte Prudentienne, à Rome. Envoyé ensuite dans le Piémont, il étudia la théologie à Mondovi et à Turin. C'est là que se manifesta son attrait et son talent spécial pour l'étude de l'hébreu. On l'autorisa à visiter les bibliothèques d'Italie ; il put ainsi augmenter ses connaissances et rassembler dès lors les matériaux pour le colossal ouvrage qu'il méditait. Rentré à Rome, il fut chargé de donner le cours d'hébreu au collège des néophytes et nommé *scriptor* à la bibliothèque vaticane. Innocent IX l'estimait particulièrement. Son principal ouvrage est intitulé *Bibliotheca Magna Rabbinica [BMR] de scriptoribus et scriptis hebraicis, ordine alphabetico, hebraice et latine digestis*. Le tome premier, in-folio, comportant les trois premières lettres de l'alphabet, parut en 1675. Le tome II, dédié à Innocent IX, parut trois ans plus tard, et le tome III en 1683. Enfin le tome IV, auquel Bartolucci travailla jusqu'à sa mort, fut édité par son disciple Imbonati en 1694. Il mourut le 20 Octobre 1687.

« - IMBONATI, Charles Joseph, religieux cistercien, né à Milan, vécut dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. D'une noble famille milanaise, il entra dans la congrégation de Saint Bernard, réforme de l'ordre de Citeaux, et fit profession à Rome au monastère de Sainte-Pudentienne, recevant comme religieux le nom de Charles Joseph de Saint Benoît. Il eut pour maître Jules Bartolucci, et apprit à font les langues grecque et hébraïque. Il enseigna cette dernière à Rome en même temps que la théologie. Imbonati en 1693 fit imprimer le tome III de la *BMR* de son maître et écrivit en 1694 une *Bibliotheca Latino Hebraica*. », dans *Dictionnaire de Théologie Catholique* [dorénavant *DTC*], Paris 1911.

<sup>24</sup> C. Joseph Imbonati, *Bibliotheca Latino Hebraica*, Rome, imprimerie de la Sacrée Congrégation de la Propagation de la Foi, 1694, p. 112-119. (sur internet : <http://www.gallica.bnf.fr>)

<sup>25</sup> *BMR*, T. 3, p. 758-759, en italien dans le texte : « Et addit Marcus Antonius Ciappi Senensis in Compendio Heroicarum rerum gestarum à Papa Gregorio XIII quod italicè scripsit capite 8 pagina 68 : *fece battezzare par mano de Cardinali suoi Nepoti nella sua Cappella Gregoriana per marggiormente honorarli, Salomone Corcos, con un suo figliuolo, & nuora, Hebrei nobili, & facoltosi, suoi conoscenti già in minoribus, & gli fece della sua famiglia de Buoncompagni, creandoli Cavalieri, & Gentilhomini Romani, In segno di che volle, che doppo esso Salomone, detto Ugo dal primiero nome battesimale di Sua Santità, fosse Conservatore di Roma ; & il figliuolo, dal suo moderno nome di Lazaro, si chiamò poi Gregorio nome Ponteficio del Papa, & poscia le fece fare Caporione.* »

## L'ECHO des CARRIERES n° 43

<sup>26</sup> BMR, T. 3, p. 750.

<sup>27</sup> *Idem*, p. 750.

<sup>28</sup> D. et C. Iancu, *Les juifs du Midi*, *op. cit.*, p.147.

<sup>29</sup> BMR, T. 3, p 759-760.

<sup>30</sup> « Sermons to Jews », *Encyclopædia Judaica*, *op. cit.*

<sup>31</sup> Sylvie Anne Goldberg, *Les deux rives du Yabbok : la maladie et la mort dans le judaïsme ashkénaze, Prague XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1989, p. 83.

<sup>32</sup> Pinhas E. Lapide, *Rome et les juifs*, Paris, 1967, p. 92.

<sup>33</sup> « Ce ne fut pourtant jamais à de meilleures enseignes que là où il s'agissait de prêcher aux Juifs, et à travailler à leur conversion [...] Pour les Juifs, on ne pourroit pas facilement croire le grand fruit qu'il y a fait, leur preschant en Avignon tous les samedis un fort long temps, pendant lequel il gagna des familles entières à nostre Seigneur, et en fit baptiser plusieurs. Les autres pour la pluspart estoient tellement esbranlés que les premiers de leurs Rabbins et docteurs estans en colloque familier avec luy. » dans *L'histoire générale de l'Ordre sacré des Minimes*, Paris, 1624.

<sup>34</sup> Voir René Moulinas, « Conversions et entreprises de conversion chez les juifs d'Avignon et du Comtat Venaissin au temps des carrières (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles) », *Dimensioni e problemi della ricerca storica*, 2, 1996, p. 71-77.

<sup>35</sup> Ordonnance pour le Révérend Père Eustace Parisis, 23 août 1633, AD Vaucluse, G 130, f° 271.

<sup>36</sup> Ordonnance pour la prédication aux juifs, AD Vaucluse, G 812, f.78, 28 mai 1649.

<sup>37</sup> AD Vaucluse G 130, f° 595; Bibliothèque Ceccano, Avignon, 4° 4175, n° 10 ; AD Vaucluse G 292, p. 62.

<sup>38</sup> *Prédication pour les juifs pour le jour de la Trinité 1709*, par F.M. Rousset, chanoine de N.D. la Principale. Bibliothèque Ceccano, Avignon, ms 4436.

<sup>39</sup> Voir R. Moulinas, « Conversions et entreprises de conversion chez les juifs d'Avignon et du Comtat Venaissin au temps des carrières... », *op. cit.*

<sup>40</sup> Édit du 15 Septembre 1751 qui fut placardé sur les portes de synagogues et où l'article 43 dit : « La Prédication étant le moyen le plus puissant, & le plus efficace pour obtenir la conversion des Juifs, comme on a lieu de le conclure par la Constitution de Nicolas III, qui commence par ces paroles : *Vineam soreth*, & par la Constitution 92 de Grégoire XIII, qui commence par ces mots : *Sancta Mater Ecclesia* : Nous ordonnons aux Rabbins d'employer tous leurs soins, & toute l'attention possible pour faire intervenir à la Prédication, où conférence, qui se fait le Samedi, ou un autre jour de la semaine, le nombre des Juifs, & des Femmes Juives, qui, selon la diversité des Juifveries aura été, ou sera fixé, suivant la teneur de la Constitution 92 déjà citée de Grégoire XIII, du Décret de SA SAINTETE du 26 Août 1745, & de la Lettre circulaire du 29.Avril 1749 & lesdits Rabbins négligeans de faire la description au nombre, comme si dessus établie, ou qu'on établira à l'avenir ; ils encoureront, chaque fois, la peine de cinquante écus d'amende ; comme aussi les personnes ci-devant descrites, manquant d'intervenir à quelqu'une des Prédications ou Conférences, encoureront, chaque fois, la peine de deux Jules d'amende. » Affiche imprimée à Carpentras, à l'imprimerie de Gaspard Quenin, Imprimeur de Monseigneur l'Arch. Evêque & du Clergé 1751.

<sup>41</sup> Abbé de Monty, *Vie de Paul d'Andrée*, Avignon, 1783.

<sup>42</sup> F. Secret, « Notes sur les Hébraïsants chrétiens et les juifs en France », *Revue des études juives*, T. CXXVI, 1967, p. 429.

<sup>43</sup> R. Moulinas, « Conversions et entreprises de conversion chez les juifs d'Avignon et du Comtat Venaissin au temps des carrières... », *op. cit.*, p. 73. Et AD Vaucluse, B, Rectorie 19, f° 268 v.

<sup>44</sup> F. Secret, « Notes sur les Hébraïsants chrétiens et les juifs en France », *op. cit.*, pp. 430-431.

<sup>45</sup> Bibliothèque Inguibertine, Carpentras, ms 1413, f°40.

<sup>46</sup> Ordonnance du 9 septembre 1735, Bibliothèque Inguibertine, Carpentras, ms 1413, f.853 v., et AD Vaucluse E7 ter : confreries.

<sup>47</sup> « *Utque cum minori confusione ad concionem seu lectionem accedant, volumus ingentem eorum numerum dividi in tres classes, quarum una primo sabbato, altera secundo, et tertio sabbato tertia classis assistat, et ità per totum annum assidue intersint Iudæi.* » **source**

<sup>48</sup> C.-F.-H. Barjavel, *Notice sur la vie et les écrits du P.Justin*, Bibliothèque Inguibertine, Carpentras. In 4° 12338.

<sup>49</sup> Charpenne, *Histoire des réunions temporaires d'Avignon et du Comtat Venaissin à la France*



La Porte Juive de la Cathédrale Saint Siffrein à Carpentras où se déroulait la prédication.





## L'ANNEE CEZANNE

par Robert MILHAUD

Aix doit vivre toute l'année aux couleurs de Cézanne.

Notre association, essentiellement culturelle, ne peut que se réjouir de cette initiative d'envergure, dont nous saluons sans réserve le rayonnement annoncé et déjà bien amorcé.

Nous sommes prêts à nous associer à cette célébration, sans failir à nos objectifs et à nos statuts.

De ce point de vue, cet hommage nous incite à nous poser, entre autres, la question suivante : quelle fut la relation de Cézanne avec ses concitoyens israélites ? Une information sur ce point nous a été déjà livrée par notre président Roger KLOTZ dans un article récent de l' "ECHO DES CARRIERES " (N° 42), s'appuyant lui-même sur les travaux de Raymond Jean. (1)

Il y est question d'un Anthony Valabrègue, ami du peintre et de Zola. Les documents nous indiquent qu'Anthony Valabrègue était né à Aix " casuellement " le 9 septembre 1844, mais était carpentrassien d'origine. Toutefois, son aïeul Mardochée, témoin de sa naissance était négociant à Aix, le second témoin étant Abran Crémieu, propriétaire également aixois.

Anthony deviendra, nous dit Roger Klotz, un poète qualifié d' " aède délicat, impeccable versificateur. "

Cézanne a-t-il eu d'autres relations avec les représentants de la communauté juive de l'époque, forte d'une centaine de ressortissants, dont certains, on le sait, ont marqué la vie aixoise ?

Cézanne a indiscutablement connu les coreligionnaires les plus célèbres de notre ami Valabrègue, puisque celui-ci a été membre du Conseil Municipal provisoire en 1870, aux côtés de Salomon Bédarride, de Benjamin Abran, qui deviendront tous les deux maires d'Aix, et de Daniel Milhaud, grand-père du futur compositeur.

Au-delà de l'amitié, c'est bien une connivence, ou des affinités politiques -républicaines - qui se sont instaurées entre Cézanne, fils de banquier, et les juifs républicains aixois.

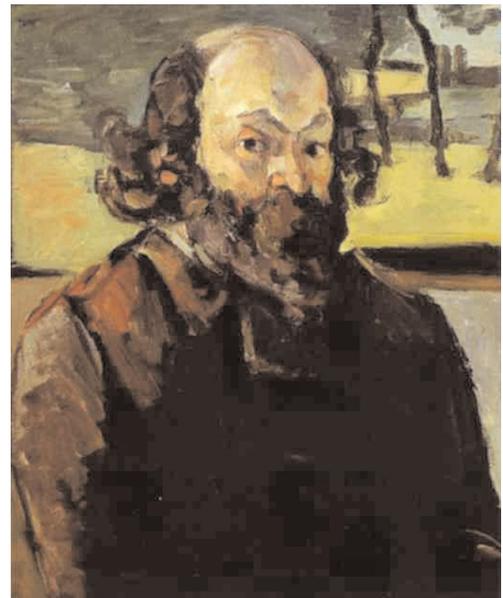
Les choses se sont gâtées, il est vrai, avec l'affaire Dreyfus, comme nous le rappelle Roger Klotz, et ce à cause du fameux article " J'accuse " d'Emile Zola. Mais rien ne permet d'affirmer qu'il y ait eu la moindre trace d'antisémitisme dans la position antidreyfusarde du peintre : John Rewald (2) en donne certainement l'explication pertinente : " Antidreyfusard convaincu, Cézanne ne pouvait approuver le rôle que Zola joua dans l'affaire, et cependant il le jugea avec une indulgence qui est bien étonnante chez cet homme emporté. ". Cet homme emporté n'était là, nous dit encore John Rewald, que le produit de " l'atmosphère réactionnaire et cléricale. Il suivit l'opinion publique de sa ville natale. "

Quelle que fut sa gravité, cet épisode historique ne suffit pas, chez Cézanne, à faire rayer d'un trait de plume une si vieille amitié.

Donc, nous participerons sans réserve à la célébration de l'année Cézanne.

(1) Raymond JEAN : " Cézanne et Zola se rencontrent " (Ed. Actes Sud Arles 1994)

(2) John REWALD " Cézanne et Zola " (Ed. Albin Michel. Paris 1939)



Paul Cézanne. Auto-Portrait.  
c. 1873-1876. Huile sur toile.  
Musée d'Orsay, Paris, France.

**Paul Cézanne peint Antony  
Valabrègue.**

Lorsqu'un membre du jury du Salon de Paris de 1866 vit le portrait du journaliste et critique Antony Valabrègue par Paul Cézanne, il s'écria qu'il n'avait point peint au couteau, mais au pistolet.

Bien que le salon lui refusa l'admission, Cézanne continua à peindre de nombreux portraits de son ami, dont celui ci dessous. Pour cette peinture, Cézanne utilisa un couteau palette à la place des brosses.

Avec un instrument spatulé, il appliqua la peinture en épaisse couches successives donnant à la surface une texture complexe, rugueuse et douce.

Il utilisa ensuite le couteau pour écraser et mélanger les couleurs ensemble directement sur la toile.

Dans cette manière Cézanne déplaça la peinture, éliminant les lignes de contour et à la place créant des zones empâtées de couleurs comme s'il sculptait la peinture.



Paul Cézanne 1839 - 1906

Antony Valabrègue (Portrait d'Antony Valabrègue), 1866

Huile sur toile

116.3 x 98.4 cm (45 3/4 x 38 3/4); framed: 144.8 x 127 x 11.4 cm (57 x 50 x 4 1/2)

National Gallery of Art, Washington, Collection of Mr. and Mrs. Paul Mellon, 1970.35.1

YFM



Paul Cézanne Portrait d'Antony Valabrègue

vers 1869 - 1871

Huile sur toile

23 5/8 x 19 3/4 in.

85.PA.45

© 2006 The J. Paul Getty Trust - All rights reserved.